

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	46 424 025	3,26		48 687 000	1 587 196	3,26%	1 587 196,20
Taxe foncière non bâtie additionnelle	904 198	15,41		943 100	145 332	15,41%	145 331,71
Taxe d'habitation additionnelle	4 526 399	8,83		4 240 000	374 392	8,83%	374 392
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	16 370 681	26,29		18 041 000	4 742 979	26,29%	4 742 978,90
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 106 920	Total	6 849 899
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)					>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne	
					4 742 979		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=			
Taxe d'habitation additionnelle	2 106 920			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
6 373 745	1 261 918	431 908	27 511	1 544 507	832 881	1 593 753	12 066 223

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
6 849 899		12 066 223		18 916 122

À CHAMBERY  
Le 13 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
Annie Cabrol

À Montmélian  
Le 10/04/2024  
Pour le Groupement,  
COEUR de SAVOIE  
COMMUNES ET VILLES  
de COEUR (1) (A) (S)

À  
Le  
Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	4 225 887	c. Centrales photovoltaïques	798
c. Locaux industriels	93 999	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	104 103
d. Exonérations de longue durée	1 062	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	1 052 243
<b>Taxe foncière non bâtie</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	216 540	f. Stations radioélectriques	88 922
	9	c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	15 852
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	0	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	3 677 589
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi	5 573 118	b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 696 156
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	a. Résidences secondaires et assimilées	4 240 000	<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
b. Base minimum	134 476	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
c. Locaux industriels	1 314 762	c. Bases dégreévées hors locaux vacants	444 784	b. Taux maximum	>>>
d. Autres allocations	199	d. Bases dégreévées locaux vacants	0		
<b>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>			<b>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</b>		
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>			a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national		
	<b>CFE unique ou de zone</b>	<b>CFE éolienne</b>			
<b>Taux maximum :</b>			b. Taux plafond de 2024		
a. De droit commun	27,65	>>>	26,75		
b. Dérogatoire	27,65	>>>	53,50		
c. Avec rattrapage		>>>	<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>		
d. Avec capitalisation	27,65	>>>	<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>		
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	CFE unique/de zone		
<b>Taux moyens pondérés :</b>			CFE éolienne		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>	a. au niveau national		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. au niveau de l'EPCI		
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>			<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>		
a. Taxe foncière bâtie	1,052351	>>>	>>>		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,051892	>>>	>>>		
			<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>		
			<b>Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :</b>		
			a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
			<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>		
			a. Taxe foncière bâtie		
			b. Taxe foncière non bâtie		
			39,42		
			50,82		